

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
PRÉVISION 4/8 2019, CAUSES TARIFAIRES 2018-2019 et 2019-2020
(000 \$)

No de
ligne

	BUDGET CAUSE 2018-2019			PRÉVISION 4/8 2019			BUDGET CAUSE 2019-2020			
	TOTAL BUDGET CAUSE 2018-2019	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL PRÉVISION 4/8 2019	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL BUDGET CAUSE 2019-2020	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	
1	FRAIS REPORTÉS									
2	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	13 884	12 030	1 854	18 648	12 661	5 986	15 338	15 338	0
3	PROGRAMMES COMMERCIAUX PRC	8 879	8 447	432	11 662	11 456	205	11 323	11 038	286
4	PPRC	4 719	4 719	0	5 198	5 198	0	5 198	5 198	0
5	TOTAL DES PROGRAMMES COMMERCIAUX	13 598	13 166	432	16 860	16 654	205	16 521	16 236	286
6	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	27 482	25 196	2 286	35 507	29 316	6 191	31 859	31 573	286
7	IMMOBILISATIONS									
8	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	54 855	54 190	665	51 898	52 785	(887)	84 615	56 483	28 131
9	AMÉLIORATION DU RÉSEAU	59 790	59 790	0	58 934	58 874	59	55 697	54 323	1 374
10	TRANSMISSION - RÉSEAU	0	0	0	250	0	250	0	0	0
11	ENTREPOSAGE DU GAZ	2 970	2 970	0	3 037	3 037	0	2 965	2 366	599
12	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	22 910	22 910	0	25 480	25 325	155	24 849	24 249	600
13	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	17 342	17 283	59	16 599	16 318	281	18 036	17 366	671
14	AUTRES	1 116	1 116	0	1 108	1 108	0	1 304	1 304	0
15	CONTRIBUTIONS									
16	SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	0			0	0	0	(683)	0	(683)
17	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	158 983	158 259	724	157 305	157 447	(142)	186 782	156 091	30 692
18	INTÉGRATION DES PROJETS HORS BASE									
19	AU SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE									
20	IMMOBILISATIONS	5 202	0	5 202	4 784		4 784			
21	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	6 608	0	6 608	3 601	0	3 601			
22	TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION	198 275	183 455	14 820	201 197	186 763	14 434	234 879	187 664	47 215

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
PRÉVISION 4/8 2019, CAUSES TARIFAIRES 2018-2019 et 2019-2020
(000 \$)

No de ligne		ÉCARTS	BUDGET CAUSE 2018- 2019	PRÉVISION 4/8 2019	BUDGET CAUSE 2019- 2020	ÉCARTS
1	FRAIS REPORTÉS					
2	Actifs Intangibles - Développements informatiques (1)	4 764	13 884	18 648	15 338	(3 310) (2)
3	Programmes commerciaux - PRC (3)	2 782	8 879	11 662	11 323	(338)
4	Programmes commerciaux - PRRC	479	4 719	5 198	5 198	0
5	Total Programmes commerciaux	3 261	13 598	16 860	16 521	(338)
6	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	8 025	27 482	35 507	31 859	(3 648)
7	IMMOBILISATIONS					
8	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU					
9	(voir le détail à Énergir-L, Doc. 3, p. 12)					
10	Contributions clients - autres (6)	(1 768)	(254)	(2 022)	(1 212)	810
11	Contributions clients - 300 \$	(15)	(1 144)	(1 159)	(1 159)	0
12	Renforcement du réseau de distribution	(378)	2 378	2 000	2 000	0
13	Biométhane (7)	(2 141)		(2 141)		2 141 (7)
14	Total Développement du réseau	(2 957)	54 855	51 898	84 615	32 717
15	AMÉLIORATION DU RÉSEAU					
	Biogaz	10	0	10	0	(10)
16	Risques (8)	(6 715)	12 300	5 585	5 270	(315)
17	Respect des exigences	15	10 977	10 992	11 646	655
18	Mesurage (12)	(12)	12 577	12 565	14 108	1 543 (9)
19	Enjeux clients - capacités hydraulique	42	11	53	112	59
20	Amélioration des actifs (10)	5 744	23 925	29 669	24 560	(5 108) (11)
21	Autres	59	0	59	0	(59)
22	Total Amélioration du réseau	(856)	59 790	58 934	55 697	(3 237)
23	TRANSMISSION - RÉSEAU					
24	Renforcement du réseau de transmission	250	0	250	0	(250)
25	Total Transmission - Réseau	250	0	250	0	(250)
26	ENTREPOSAGE DU GAZ					
27	Usine de liquéfaction	67	2 970	3 037	2 965	(73)
28	Total Entreposage du gaz	67	2 970	3 037	2 965	(73)
29	INSTALLATIONS GÉNÉRALES					
30	Structures et améliorations	515	5 070	5 585	6 900	1 315 (12)
31	Mobiliers et équipements de bureau (749)		2 350	1 601	2 068	466
32	Équipements de transport	490	7 626	8 116	7 775	(341)
33	Machinerie lourde (174)		370	196	425	229
34	Outillages et équipements de travail (13)	1 738	3 016	4 754	4 125	(629)
35	Équipements informatiques	749	4 478	5 227	3 557	(1 671) (14)
36	Total Installations générales	2 570	22 910	25 480	24 849	(631)
37	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	(743)	17 342	16 599	18 036	1 438 (15)
38	INVENTAIRE GAZ COUSSIN	0	0	0	0	0
39	RÉINTÉGRATION AMORTISSEMENT DE VÉHICULES	(8)	1 116	1 108	1 304	196
40	CONTRIBUTIONS					
41	Subventions gouvernementales	0	0	0	(683)	(683)
42	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	(1 678)	158 983	157 305	186 782 (*)	29 477
43	INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE					
44	TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE (note 16)					
45	Extension de réseau à Drummondville (R-3991-2018)	41	1 994	2 035		
46	Aménagement du site extérieur de formation de l'École de technologie gazière de Boucherville (R-4002-2017)	(361)	3 110	2 749		
47	Mise en place d'une solution informatique pour la gestion de la relation avec la clientèle (CRM) (R-4014-2017)	(3 106)	6 706	3 601		
48	Extension de réseau - MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan (R-4020-2017)					
49	Extension de réseau à Saint-Marc-des-Carières (R-4021-2017)					
50	Relocalisation de conduite dans le secteur de Contrecoeur/Sorel (R-4053-2018)					
51	Relocalisation de la conduite de gaz naturel pour le projet du SRB Pie-IX (R-4065-2018)					
52	Investissement visant la construction d'un bâtiment sur le site de l'usine LSR (R-4044-2018)					
53	Extension de réseau pour une station de GNC à Laval (R-4033-2018)					
54	Extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock Inc. et de la zone industriel-portuaire de Saguenay (R-4069-2018)					
55	TOTAL INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE	(3 425)	11 810	8 385	16 238	7 853
56	TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION	2 922	198 274	201 197	234 879	33 682
57	(*) Énergir-L, Doc. 6, p. 2 (l. 23, col. 2 + l. 23, col. 5 + l. 34, col. 3).					

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION PRÉVISION 4/8 2019
CAUSES TARIFAIRES 2018-2019 ET 2019-2020**

- 1 1. La hausse des additions prévues au 4/8 2019 est de 4,8 M\$ par rapport à ce qui avait été
2 projeté à la Cause tarifaire 2018-2019. La hausse est principalement expliquée par des
3 investissements de [REDACTED] au 4/8 2019, pour le projet Mise en place d'une solution
4 informatique pour la gestion de la relation avec la clientèle (CRM), alors que ceux-ci étaient
5 projetés à [REDACTED] à la Cause tarifaire 2018-2019. Cette hausse résulte du fait qu'une partie
6 de la réalisation de ces projets était prévue dans l'exercice financier 2017-2018 au moment
7 de la préparation de la Cause tarifaire 2018-2019 (+ 4,2 M\$). Cette hausse entre la prévision
8 4/8 2019 et la Cause tarifaire 2018-2019 se combine à une accélération des investissements
9 pour le maintien et l'amélioration de nos logiciels applicatifs ayant pour effet d'augmenter les
10 investissements Evergreen de 1,0 M\$ au 4/8 2019 (+ 1,0 M\$).
- 11 2. La baisse de 3,3 M\$ des additions prévues à la Cause tarifaire 2019-2020 s'explique
12 principalement par la fin et la mise en service du projet CRM au cours de l'exercice 2018-2019
13 pour lequel des investissements de [REDACTED] sont prévus à la prévision 4/8 2019. Cette baisse
14 est atténuée par une croissance des investissements anticipée à la Cause tarifaire 2019-2020
15 au portefeuille de projets d'amélioration et de développement, pour de nouveaux
16 développements ponctuels, soit une refonte des applications liées à SAP et des projets
17 analytiques et de stratégie numérique totalisant + 2,7 M\$.

- 1 **3.** La hausse de 2,8 M\$ des investissements en programmes commerciaux – PRC entre la
2 prévision 4/8 2019 et la Cause tarifaire 2018-2019 est corrélée à la croissance des ventes
3 pour les marchés affaires et résidentiel. Cela se traduit par une augmentation des
4 investissements en PRC étant donné l'augmentation des mises en chantiers anticipée au
5 4/8 2019, combinée à une position concurrentielle qui s'est améliorée face au mazout
6 favorisant ainsi les conversions vers le gaz naturel.
- 7 **4.** La hausse de 1,3 M\$ des investissements en développement du réseau entre la prévision
8 4/8 2019 et la Cause tarifaire 2018-2019 s'explique principalement par des coûts de 2,1 M\$
9 pour le projet de renforcement de réseau à Drummondville, secteur St-Nicéphore, non prévus
10 à la Cause tarifaire 2018-2019 (R-4062-2018). La demande d'inclusion à la base de
11 tarification avait initialement été demandée pour la Cause tarifaire 2019-2020 alors que dans
12 sa décision D-2019-001, la Régie a rejeté la demande de création d'un compte de frais
13 reportés. Cette hausse est partiellement compensée par une diminution de 0,4 M\$ des
14 investissements pour les projets inférieurs à 1,5 M\$.
- 15 **5.** L'augmentation des investissements de 29,8 M\$ entre la Cause tarifaire 2019-2020 et la
16 prévision 4/8 2019 s'explique principalement par l'intégration à la base de tarification de la
17 Cause tarifaire 2019-2020 du projet d'extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de
18 Métaux BlackRock Inc. et de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (R-4069-2018) pour
19 un montant de 27,0 M\$, partiellement compensée par l'investissement ponctuel à l'exercice
20 2018-2019 de 2,1 M\$ pour le projet de renforcement de réseau à Drummondville, secteur St-
21 Nicéphore (R-4062-2018). L'écart résiduel s'explique essentiellement par une hausse de
22 3,2 M\$ des investissements pour des projets de raccordement hors réseau inférieurs à 1,5 M\$
23 en raison d'une augmentation des coûts et du nombre de kilomètres de conduites prévu.
- 24 **6.** La hausse des contributions clients-autres de 1,8 M\$ entre la prévision 4/8 2019 et la Cause
25 tarifaire 2018-2019 s'explique principalement par la contribution reçue de 2,2 M\$ dans le
26 cadre du projet de renforcement de réseau à Drummondville, secteur St-Nicéphore
27 (R-4062-2018) qui n'avait pas été prévue à la Cause tarifaire 2018-2019.
- 28 **7.** Les écarts relatifs au biométhane entre la prévision 4/8 2019 et la Cause tarifaire 2018-2019
29 ainsi qu'entre la Cause tarifaire 2019-2020 et le 4/8 2019 s'expliquent par la vente prévue des

- 1 actifs relatifs à l'injection de biométhane de la ville de Saint-Hyacinthe (R-3824-2012) à la
2 prévision 4/8 2019, ponctuelle à l'exercice 2018-2019.
- 3 **8.** La baisse des investissements de 6,7 M\$ entre la prévision 4/8 2019 et la Cause tarifaire
4 2018-2019 pour la catégorie Risques s'explique principalement par le report de certains
5 projets du programme de joints mécaniques en raison de la priorisation qui a eu pour effet
6 d'allouer la capacité nécessaire à la réalisation de projets d'envergure comme la relocalisation
7 de la conduite de gaz naturel pour le projet du SRB Pie-IX (R-4065-2018) et le projet de
8 réfection des infrastructures gazières de la rue Sainte-Catherine Ouest (R-4078-2018).
- 9 **9.** La hausse des investissements de 1,5 M\$ pour le mesurage entre la Cause tarifaire
10 2019-2020 et la prévision 4/8 2019 s'explique par une augmentation des achats de compteurs
11 S20 découlant d'un besoin de remplacement de plusieurs compteurs de ce type et de
12 compteurs Sonix dans le cadre du projet de remplacement des compteurs à soufflet d'une
13 capacité 800 à 100 pi³/h.
- 14 **10.** La hausse des investissements en amélioration des actifs de 5,7 M\$ entre la prévision
15 4/8 2019 et la Cause tarifaire 2018-2019 s'explique principalement par une hausse de 3,2 M\$
16 des conduites enfouies, une hausse de 2,5 M\$ des enveloppes correctives pour refléter la
17 hausse de fuites aux branchements d'immeubles (BI) constatée au cours de l'exercice
18 2017-2018, de BI non conformes et de correctifs cathodiques.
- 19 **11.** La baisse des investissements en amélioration des actifs de 5,1 M\$ entre la Cause tarifaire
20 2019-2020 et la prévision 4/8 2019 s'explique par une réduction de l'enveloppe des
21 investissements inférieurs au seuil de 1,5 M\$, afin de dégager la capacité nécessaire à la
22 réalisation de projets majeurs hors base.
- 23 **12.** La hausse des investissements en structures et améliorations de 1,3 M\$ entre la Cause
24 tarifaire 2019-2020 et la prévision 4/8 2019, s'explique par une augmentation des projets liés
25 au maintien des actifs tels que les réfections de toitures et le remplacement de fenêtres.
- 26 **13.** La hausse de 1,7 M\$ entre la prévision 4/8 2019 et la Cause tarifaire 2018-2019 pour
27 l'outillage et les équipements de travail s'explique principalement par la mise en place de
28 nouvelles normes de santé et sécurité au travail.

1 14. La réduction des investissements de 1,7 M\$ entre la Cause tarifaire 2019-2020 et la prévision
2 4/8 2019 en équipements informatiques s'explique principalement par des investissements
3 ponctuels relatifs à des investissements en stockage/backup et serveur, projetés à la
4 prévision 4/8 2019. Le renouvellement de ces actifs étant réalisé aux 4 à 5 ans, aucun
5 investissement n'est prévu à la Cause tarifaire 2019-2020.

6 15. La hausse de 1,4 M\$ des frais généraux capitalisés projetée à la Cause tarifaire 2019-2020
7 versus la prévision 4/8 2019 s'explique tout d'abord par une augmentation de 0,8 M\$ de
8 l'enveloppe globale des frais généraux capitalisés principalement due à l'inflation. L'écart
9 résiduel s'explique par la répartition des frais généraux imputés aux projets supérieurs au
10 seuil de 1,5 M\$ qui est moindre qu'à la prévision 4/8 2019.

11 **16. Intégration des projets majeurs hors base à la base de tarification dans le solde**
12 **d'ouverture de la cause tarifaire**

13 Les investissements des années antérieures, intégrés à la base de tarification en début
14 d'année, suite à l'approbation du projet par la Régie de l'énergie (« Régie »), sont aussi
15 présentés à titre informatif.

16 **17. Article 5 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la**
17 **Régie de l'énergie (article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie)**

18 Afin de se conformer à la réglementation, les demandes d'autorisation pour les
19 investissements dont les coûts sont inférieurs au seuil de 1,5 M\$ doivent être faites par
20 catégorie d'investissements et doivent comporter les informations suivantes :

- 21 • la description synthétique des investissements et de leurs objectifs;
- 22 • les coûts associés à chaque catégorie d'investissements;
- 23 • la justification des investissements en relation avec les objectifs;
- 24 • l'impact sur les tarifs; et
- 25 • l'impact sur la fiabilité du service de distribution de gaz naturel.

26 Les pages 1 et 2 du présent document présentent les investissements prévus au cours de
27 l'année tarifaire 2019-2020.

1 Ces investissements sont présentés sous deux rubriques générales ventilées entre les projets
2 inférieurs à 1,5 M\$ et de plus de 1,5 M\$, à savoir les frais reportés pour un total de 31,8 M\$ et
3 les immobilisations pour un total de 186,8 M\$.

4 Les frais reportés comportent deux grandes catégories, à savoir les actifs intangibles pour un
5 total de 15,3 M\$ et les programmes commerciaux pour un total de 16,5 M\$.

6 Pour ce qui est des programmes commerciaux, ces investissements correspondent aux
7 sommes versées en vertu des programmes de rabais à la consommation (PRC) et de
8 rétention par voie de rabais à la consommation (PRRC).

9 Les immobilisations sont ventilées de la manière suivante :

10 • **Développement du réseau (84,6 M\$)**

11 Les investissements prévus sous cette rubrique sont nécessaires pour assurer le
12 raccordement de la nouvelle clientèle. La page 12 de ce document présente ces
13 investissements selon qu'ils proviennent d'extensions de réseau de 1,5 M\$ et plus, ou de
14 projets de raccordement sur et hors réseau inférieurs à 1,5 M\$. Les investissements en
15 renforcement du réseau de distribution visent quant à eux à accroître la capacité et la
16 flexibilité d'opération du réseau de distribution.

17 Les projets de développement du réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité. La
18 rentabilité projetée des nouveaux investissements est présentée dans chacune des
19 causes tarifaires à la pièce présentant la rentabilité du plan de développement 2019-2020
20 (Énergir-I, Document 2).

21 • **Amélioration du réseau (55,7 M\$)**

22 Il s'agit d'investissements nécessaires afin d'assurer la fiabilité du service de distribution
23 du gaz naturel et la sécurité du réseau. Ces rubriques présentées aux pages 1 et 2 sont
24 constituées des projets identifiés dans le cadre du programme de gestion des actifs
25 (Énergir- K, Document 1). Ces projets touchent les rubriques suivantes :

26 Risques : Les projets de la catégorie Risques sont des projets requis à la suite de
27 situations représentant des risques par rapport aux valeurs d'affaires d'Énergir et qui se
28 situent au-delà du seuil de tolérance.

1 Respect des exigences : Les projets de la catégorie Respect des exigences sont des
2 projets requis afin de rencontrer les exigences internes d'Énergir, les exigences externes,
3 lesquelles sont des engagements auprès de tiers tels que les propriétaires des sites où
4 les infrastructures d'Énergir sont installées ou afin de se conformer à la réglementation,
5 ou à des changements à des normes externes.

6 Les sommes investies au niveau du mesurage sont principalement pour le remplacement
7 des compteurs neufs ou recyclés pour lesquels un sceau de non-conformité a été apposé
8 à la suite de leur inspection.

9 Enjeux clients – capacité hydraulique : Les projets de la catégorie Enjeux clients –
10 capacité hydraulique sont requis pour maintenir la pression minimale dans le réseau afin
11 d'assurer la desserte de la clientèle existante d'Énergir.

12 Amélioration des actifs : Les projets de la catégorie amélioration des actifs sont requis
13 pour assurer la pérennité des infrastructures ou pour permettre l'implantation de nouvelles
14 technologies. Ces projets sont issus principalement des correctifs requis à la suite des
15 visites des techniciens d'Énergir, assistés du personnel de l'ingénierie au besoin, dans le
16 cadre du programme d'entretien préventif. Ces projets comprennent aussi les réparations
17 urgentes à la suite de fuites.

18 • **Transmission réseau (0 M\$)**

19 Les investissements en renforcement du réseau de transmission visent à accroître la
20 capacité et la flexibilité d'opération du réseau de transmission.

21 • **Entreposage du gaz (3,0 M\$)**

22 Investissements nécessaires afin d'effectuer des mises à niveau aux normes de
23 l'Association canadienne de normalisation (ex. Code Z-276) ou de toutes autres instances
24 normatives ou législatives, d'assurer la fiabilité et la sécurité entourant l'usine de
25 liquéfaction et d'en améliorer les procédés et les infrastructures.

26 • **Installations générales (24,8 M\$)**

27 Investissements nécessaires afin d'assurer l'entretien et l'amélioration des installations
28 générales. Voici quelques explications sur chacune des rubriques présentées à la page 2 :

- 29 – Les investissements au niveau des structures et améliorations se composent de
30 projets de modernisation des infrastructures comme l'aménagement des bureaux

1 d'affaires, les améliorations locatives, s'il y a lieu, et le réaménagement du siège
2 social.

3 – Des sommes sont aussi allouées pour les mobiliers et les équipements de bureau
4 dans le but de remplacer le mobilier désuet, d'aménager les nouveaux bureaux
5 d'affaires ou de nouveaux espaces de travail.

6 – Les investissements au niveau des équipements de transport et la machinerie
7 lourde sont requis annuellement afin de moderniser la flotte et de maintenir l'âge
8 moyen à un niveau acceptable en regard des dépenses en entretien et réparation,
9 mais aussi pour faire face à de nouveaux besoins.

10 – Chaque année, des investissements sont nécessaires au niveau de l'outillage et
11 des équipements de travail dans le but de maintenir, de moderniser les
12 équipements essentiels au bon déroulement des opérations et aussi de remplir de
13 nouveaux besoins.

14 – Les équipements informatiques sont constitués de montants investis dans la
15 téléphonie, les divers équipements de télécommunication, le remplacement
16 d'équipement et la mise à niveau du matériel et des serveurs.

17 • **Frais généraux capitalisés (18,0 M\$)**

18 Investissements correspondant aux frais généraux encourus pour la réalisation des
19 investissements ci-dessus mentionnés.

20 • **Inventaire gaz coussin (0 M\$)**

21 En fonction du coût du gaz naturel, un ajustement de la valeur de l'inventaire de gaz
22 coussin est parfois nécessaire à l'exploitation du site d'entreposage de Pointe-du-Lac.

23 • **Réintégration amortissement des véhicules (1,3 M\$)**

24 Capitalisation de l'amortissement relatif aux catégories de matériel roulant utilisé pour la
25 réalisation des travaux. Ce traitement de réintégration d'amortissement a été autorisé par
26 la Régie selon l'ordonnance GC-1, page 5.

27 **18.** L'ensemble de ces investissements est nécessaire afin d'assurer la fiabilité du service de
28 distribution et la sécurité du réseau.

1 **Énergir demande à la Régie d'autoriser les projets d'acquisition ou de construction**
2 **d'immeubles ou d'actifs de moins de 1,5 M\$ destinés à la distribution de gaz naturel pour**
3 **lesquels une autorisation est requise en vertu de l'article 73 de la Loi et de son règlement**
4 **d'application.**

5 **Énergir demande à la Régie d'approuver les additions à la base de tarification relatives à**
6 **des projets d'investissement inférieurs à 1,5 M\$.**

DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES
PRÉVISION 4/8 2019, CAUSES TARIFAIRES 2018-2019 et 2019-2020
(000 \$)

No de ligne	<u>ÉCARTS</u>	<u>BUDGET CAUSE 2018-2019</u>	<u>PRÉVISION 4/8 2019</u>	<u>BUDGET CAUSE 2019-2020</u>	<u>ÉCARTS</u>
1	(334)	7 980	7 646	10 286	2 640
2	965	4 050	5 015	5 051	36
3	[REDACTED]				
4	[REDACTED]				
5	<u>4 764</u>	<u>13 884</u>	<u>18 648</u>	<u>15 338</u>	<u>(3 310)</u>

(a) Maintien du parc informatique par l'achat et la mise à niveau des logiciels.

(b) Se référer au commentaire 1 de Énergir-L, Doc. 3, p. 3.

(c) Se référer au commentaire 2 de Énergir-L, Doc. 3, p. 3.

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU
PRÉVISION 4/8 2019, CAUSES TARIFAIRES 2018-2019 et 2019-2020
(000 \$)

No de ligne		BUDGET Cause 2018- 2019	PRÉVISION 4/8 2019	BUDGET CAUSE 2019- 2020
1	<u>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU</u>			
2	Projets d'extension supérieurs à 1,5 M\$ soumis à la Régie			
3	Projet d'extension de réseau - Côte de Terrebonne (incluant contributions clients) (R-3851-2013)	112	135	110
4	Projet d'extension de réseau - Région de Bellechasse (R-3937-2015)	217	15	
5	Beauharnois (incluant contributions clients) (R-3922-2015)		1 214	125
6	Extension de réseau à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) (R-4062-2018)		(110)	
7	Biométhane St-Hyacinthe (R-3909-2014)		(2 141)	
8	Extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock Inc. et de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (R-4069-2018)			27 089
9	Extension de réseau - MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan (R-4020-2017)			300
10	Extension de réseau à Saint-Marc-des-Carières (R-4021-2017)			216
11	Ville d'Asbestos (R-3958-2015)	50		
12	Québec Lithium (R-3785-2012)	286		291
13		<u>665</u>	<u>(887)</u>	<u>28 131</u>
14	Projets de raccordement inférieurs à 1,5 M\$			
15	Sur réseau	24 280	23 019	23 497
16	Hors réseau	27 533	27 766	30 986
17	Renforcement du réseau de distribution	2 378	2 000	2 000
18		<u>54 190</u>	<u>52 785</u>	<u>56 483</u>
19	<u>Total développement du réseau</u>	<u>54 856</u>	<u>51 898</u>	<u>84 615</u>